

Le Comité examine une ébauche de rapport.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le projet de rapport modifié soit adopté et devienne ainsi le rapport final du Comité et que le président le présente à la Chambre jeudi le 10 janvier 1991.

Il est convenu,—Que le rapport du Comité soit tiré à 2000 exemplaires.

À 15 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Tranquillo Marrocco